

SOMMAIRE

TRAVAUX DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE

Séance du 9 février 2007 : Délibérations

07-01	Enseignement - Gestion des lycées et établissements assimilés (fonctionnement).....
07-02 -	Commission Permanente.....
07-03 -	Commissions.....
07-04 -	Régie d'avance de l'antenne de la Basse-Normandie à Bruxelles.....
07-05 -	Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire (SRADT).....
07-06 -	Environnement - préserver la ressource en eau et gérer les risques naturels.....
07-07 -	Reconduction de la convention d'intervention entre la Région Basse-Normandie et l'Etablissement Public Foncier de Normandie pour la période 2007-2011
07-08 -	Rénovation urbaine -convention ANRU de Flers et Argentan - avenant à la convention ANRU de Caen - projet de rénovation urbaine d'Ifs
07-09 -	Solidarité urbaine - accompagnement à la vie associative.....
07-10 -	Solidarité urbaine - accompagnement à l'investissement
07-11 -	Logement - réhabilitation de l'habitat privé - reconduction de la convention avec l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH)
07-12 -	Logement - évaluation et proposition de simplification des procédures et des modalités d'application initiées dans le cadre de l'OPAH - RR menée par le Syndicat Mixte du Plain - cotentin sur la périmètre du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin
07-13 -	Action en faveur des personnes handicapées - conventions avec les Maisons Départementales des Personnes Handicapées des départements de l'Orne et de la Manche

07-14 -	Apprentissage - indemnités compensatrices forfaitaires versées aux employeurs d'apprentis - demande de dérogation.....
07-15 -	Remise gracieuse d'une bourse « formations sanitaires et sociales »
07-16 -	Avis sur le périmètre et charte du Pays Sud Calvados.....
07-17 -	Communications - amendement de la charte régionale en faveur du développement de l'offre et de l'usage du vélo en Basse-Normandie.....
07-18 -	Remises gracieuses de Primes à la Réduction des Charges
07-19 -	Emploi et reconversion industrielle - mise en place d'un dispositif expérimental de redynamisation des bassins en difficulté suite à la liquidation d'entreprises
07-20 -	Coopération décentralisée - protocole d'intention de coopération décentralisée entre la Basse-Normandie et la République de Macédoine
07-21 -	Personnel de la Région.....
07-22 -	Règlement Intérieur des groupes d'élus.....

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-01

sur l'enseignement : gestion des lycées et établissements assimilés (fonctionnement)

Réunion du VENDREDI 9 FEVRIER 2007

Réuni le vendredi 9 février 2007, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DENIER, DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, HEURGUIER, MM. LECOSTEY, LEROY, Mmes LOWY, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, SODINI, Mme TOMASETTO, M. TOURET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

M. BOSQUET ayant donné pouvoir à Mme CAUCHY,
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
M. FORAFO ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
Mme FRANCOIS ayant donné pouvoir à M. SODINI,
Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à Mme FERET,
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. MOURARET,
M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
Mme KORO ayant donné pouvoir à M. LEROY,
Mme LAFAY ayant donné pouvoir à Mme BIHEL,
Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. DESCHAMPS,
Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à M. DENIAUD,
M. SOUBIEN ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°5, « Education, Enseignement Supérieur, Recherche, Innovation »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de prendre en location un atelier à Bretteville-sur-Odon pour l'Equipe Mobile des Ouvriers Professionnels (EMOP) « Entretien des espaces verts » ;
- d'imputer les crédits correspondants sur le chapitre 932 du budget de la Région ;
- d'autoriser le Président à signer le bail de location correspondant et tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-02

sur la Commission Permanente

Réunion du VENDREDI 9 FEVRIER 2007

Réuni le vendredi 9 FEVRIER 2007, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme AMELINE, BIHEL, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DENIER, DESCHAMPS, DETEY, Mmes DUPONT, FERET, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, HEURGUIER, MM. LECOSTEY, LEROY, Mmes LOWY, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, SODINI, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme AMELINE,
M. BEAUVAIS ayant donné pouvoir à Mme FRANCOIS,
M. BOSQUET ayant donné pouvoir à Mme CAUCHY,
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à Mme FERET,
M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
Mme KORO ayant donné pouvoir à M. LEROY,
Mme LAFAY ayant donné pouvoir à Mme BIHEL,
Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. DESCHAMPS,
Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à M. DENIAUD,
Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. THOURY,
M. SOUBIEN ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Vu l'article L 4133-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu M. le Président au Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, de compléter la Commission Permanente, un siège étant vacant à la suite de la démission de son titulaire.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-03

sur les Commissions

Réunion du VENDREDI 9 FEVRIER 2007

Réuni le vendredi 9 FEVRIER 2007, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme AMELINE, BIHEL, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DENIER, DESCHAMPS, DETEY, Mmes DUPONT, FERET, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, HEURGUIER, MM. LECOSTEY, LEROY, Mmes LOWY, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, SODINI, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme AMELINE,
M. BEAUVAIS ayant donné pouvoir à Mme FRANCOIS,
M. BOSQUET ayant donné pouvoir à Mme CAUCHY,
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à Mme FERET,
M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
Mme KORO ayant donné pouvoir à M. LEROY,
Mme LAFAY ayant donné pouvoir à Mme BIHEL,
Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. DESCHAMPS,
Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à M. DENIAUD,
Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. THOURY,
M. SOUBIEN ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir entendu M. le Président au Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver la nomination de M. Jean-Marc DENIER au poste de 16^{ème} membre de la Commission Permanente en remplacement de M. LE RACHINEL ;

- d'affecter M. Jean-Marc DENIER au sein de la Commission n° 1 « Finances, Plan, Affaires Générales » ;

- de désigner M. Jean-Marc DENIER pour représenter le Conseil Régional au sein des organismes extérieurs suivants :

- Comité Syndical du Syndicat Mixte Association de la Maison de la Normandie et de la Manche à Jersey : titulaire,
- Syndicat Mixte pour le rétablissement du caractère maritime du Mont Saint Michel : suppléant,
- Comité de ligne Caen-Rennes,
- Commission Spéciale pour le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-04

sur la régie d'avances de l'antenne de la Basse-Normandie à Bruxelles

Réunion du VENDREDI 9 FEVRIER 2007

Réuni le vendredi 9 février 2007, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme AMELINE, BIHEL, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DENIER, DESCHAMPS, DETEY, Mmes DUPONT, FERET, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, HEURGUIER, MM. LECOSTEY, LEROY, Mmes LOWY, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, SODINI, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme AMELINE,
M. BEAUVAIS ayant donné pouvoir à Mme FRANCOIS,
M. BOSQUET ayant donné pouvoir à Mme CAUCHY,
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à Mme FERET,
M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
Mme KORO ayant donné pouvoir à M. LEROY,
Mme LAFAY ayant donné pouvoir à Mme BIHEL,
Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. DESCHAMPS,
Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à M. DENIAUD,
Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. THOURY,
M. SOUBIEN ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 1 « Finances, Plan, Affaires générales »

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 5 contre (M. DENIER, Mme DUPONT, MM. GUITTON, PINEL, Mme TOUZOT)

- de modifier le périmètre des dépenses visées à l'article 1^{er} de l'arrêté en date du 23 février 2006, portant création d'une régie d'avances de l'antenne de la Basse-Normandie à Bruxelles ;

- de nommer un mandataire suppléant pour la régie d'avances ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les arrêtés modificatifs, joints en annexe,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-05

sur le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire (SRADT)

Réunion du VENDREDI 9 FEVRIER 2007

Réuni le vendredi 9 février 2007, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme BIHEL, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DENIER, DESCHAMPS, DETEY, Mmes DUPONT, FERET, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, HEURGUIER, MM. LECOSTEY, LEROY, Mmes LOWY, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, SODINI, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS ayant donné pouvoir à Mme FRANCOIS,
M. BOSQUET ayant donné pouvoir à Mme CAUCHY,
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à Mme FERET,
M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
Mme KORO ayant donné pouvoir à M. LEROY,
Mme LAFAY ayant donné pouvoir à Mme BIHEL,
Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. DESCHAMPS,
Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à M. DENIAUD,
Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. THOURY,
M. SOUBIEN ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°4 « Aménagement du territoire, Transports, Communications »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 5 contre (M. DENIER, Mme DUPONT, MM. GUITTON, PINEL, Mme TOUZOT), 7 abstentions (Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DETEY, DIGARD, Mme LUYPAERT, PREVOST, M. THOURY)

- d'adopter le projet de Schéma Régional d'Aménagement du Territoire, joint en annexe, et destiné à la phase de consultation publique ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-06

sur l'environnement : préserver la ressource en eau et gérer les risques naturels

Réunion du VENDREDI 9 FEVRIER 2007

Réuni le vendredi 9 février 2007, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme BIHEL, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DENIER, DESCHAMPS, DETEY, Mmes DUPONT, FERET, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, HEURGUIER, MM. LECOSTEY, LEROY, Mmes LOWY, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, SODINI, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS ayant donné pouvoir à Mme FRANCOIS,
M. BOSQUET ayant donné pouvoir à Mme CAUCHY,
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à Mme FERET,
M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
Mme KORO ayant donné pouvoir à M. LEROY,
Mme LAFAY ayant donné pouvoir à Mme BIHEL,
Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. DESCHAMPS,
Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à M. DENIAUD,
Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. THOURY,
M. SOUBIEN ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°9 « Environnement, ruralité et agriculture durable »

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de financer à hauteur de 30 %, au titre du programme « EAU'bjectif Basse-Normandie » les postes de Techniciens de Rivière chargés de mettre en œuvre un programme d'actions (restauration de cours d'eau, autres actions d'aménagement du bassin versant), à une échelle d'intervention cohérente ;

- de prendre en compte, pour le calcul de la subvention et dans la limite d'un plafond de 35 000 € par poste et par an, les dépenses suivantes :

- salaire,
- charges salariales,
- frais de fonctionnement ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-07

**sur la reconduction de la convention d'intervention entre la Région Basse-Normandie et
l'Etablissement Public Foncier de Normandie pour la période 2007-2011**

Réunion du VENDREDI 9 FEVRIER 2007

Réuni le vendredi 9 février 2007, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à
l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme BIHEL, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE,
CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DENIER, DESCHAMPS, DETEY,
Mmes DUPONT, FERET, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, HEURGUIER,
MM. LECOSTEY, LEROY, Mmes LOWY, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL,
SODINI, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS ayant donné pouvoir à Mme FRANCOIS,
M. BOSQUET ayant donné pouvoir à Mme CAUCHY,
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à Mme FERET,
M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
Mme KORO ayant donné pouvoir à M. LEROY,
Mme LAFAY ayant donné pouvoir à Mme BIHEL,
Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. DESCHAMPS,
Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à M. DENIAUD,
Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. THOURY,
M. SOUBIEN ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°8 « Solidarités, politique de la ville, logement, santé, handicap »

Après en avoir délibéré,

AUTORISE, à l'unanimité, le Président à signer :

- avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie, la convention d'intervention en matière d'aménagement et de développement du territoire, jointe en annexe,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-08

sur la rénovation urbaine : convention ANRU de Flers et Argentan - avenant à la convention ANRU de Caen – projet de rénovation urbaine d’Ifs

Réunion du VENDREDI 9 FEVRIER 2007

Réuni le vendredi 9 février 2007, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme BIHEL, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DENIER, DESCHAMPS, DETEY, Mmes DUPONT, FERET, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, HEURGUIER, MM. LECOSTEY, LEROY, Mmes LOWY, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, SODINI, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS ayant donné pouvoir à Mme FRANCOIS,
M. BOSQUET ayant donné pouvoir à Mme CAUCHY,
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à Mme FERET,
M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
Mme KORO ayant donné pouvoir à M. LEROY,
Mme LAFAY ayant donné pouvoir à Mme BIHEL,
Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. DESCHAMPS,
Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à M. DENIAUD,
Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. THOURY,
M. SOUBIEN ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°8 « Solidarités, politique de la ville, logement, santé, handicap »

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 5 contre (M. DENIER, Mme DUPONT, MM. GUITTON, PINEL, Mme TOUZOT)

- d'approuver les programmes de rénovation urbaine présentés par les villes de Flers, Argentan, Caen et Ifs dans le cadre de la convention passée avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions de rénovation urbaine des villes de Flers et Argentan avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine,
- l'avenant à la convention ANRU de la Ville de Caen signée le 20 mars 2006,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL**

N°07-09

sur la solidarité urbaine : accompagnement à la vie associative

Réunion du VENDREDI 9 FEVRIER 2007

Réuni le vendredi 9 février 2007, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme BIHEL, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DENIER, DESCHAMPS, DETEY, Mmes DUPONT, FERET, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, HEURGUIER, MM. LECOSTEY, LEROY, Mmes LOWY, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, SODINI, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS ayant donné pouvoir à Mme FRANCOIS,
M. BOSQUET ayant donné pouvoir à Mme CAUCHY,
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à Mme FERET,
M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
Mme KORO ayant donné pouvoir à M. LEROY,
Mme LAFAY ayant donné pouvoir à Mme BIHEL,
Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. DESCHAMPS,
Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à M. DENIAUD,
Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. THOURY,
M. SOUBIEN ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°8 « Solidarités, Politique de la ville, Logement, Santé, Handicap »

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 5 contre (M. DENIER, Mme DUPONT, MM. GUITTON, PINEL, Mme TOUZOT)

- d'adopter le dispositif de soutien régional aux associations dans le cadre de sa politique de solidarité urbaine, joint en annexe ;
- de laisser à la Commission Permanente le soin de procéder à l'individualisation des crédits ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL**

N°07-10

sur la solidarité urbaine : accompagnement à l'investissement

Réunion du VENDREDI 9 FEVRIER 2007

Réuni le vendredi 9 février 2007, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme BIHEL, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DENIER, DESCHAMPS, DETEY, Mmes DUPONT, FERET, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, HEURGUIER, MM. LECOSTEY, LEROY, Mmes LOWY, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, SODINI, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS ayant donné pouvoir à Mme FRANCOIS,
M. BOSQUET ayant donné pouvoir à Mme CAUCHY,
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à Mme FERET,
M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
Mme KORO ayant donné pouvoir à M. LEROY,
Mme LAFAY ayant donné pouvoir à Mme BIHEL,
Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. DESCHAMPS,
Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à M. DENIAUD,
Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. THOURY,
M. SOUBIEN ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°8 « Solidarités, Politique de la ville, Logement, Santé, Handicap »

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 5 contre (M. DENIER, Mme DUPONT, MM. GUITTON, PINEL, Mme TOUZOT)

- d'adopter le dispositif régional d'accompagnement à l'investissement dans le cadre de sa politique de solidarité urbaine, joint en annexe ;
- de laisser à la Commission Permanente le soin de procéder à l'individualisation des crédits ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette politique.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-11

sur le logement : réhabilitation de l'habitat privé – reconduction de la convention avec l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH)

Réunion du VENDREDI 9 FEVRIER 2007

Réuni le vendredi 9 février 2007, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme BIHEL, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DENIER, DESCHAMPS, DETEY, Mmes DUPONT, FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, MM. LECOSTEY, LEROY, Mmes LOWY, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, SODINI, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS ayant donné pouvoir à Mme FRANCOIS,
M. BOSQUET ayant donné pouvoir à Mme CAUCHY,
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
M. FORAFO ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à Mme FERET,
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. MOURARET,
M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
Mme KORO ayant donné pouvoir à M. LEROY,
Mme LAFAY ayant donné pouvoir à Mme BIHEL,
Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. DESCHAMPS,
Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à M. DENIAUD,
Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. THOURY,
M. SOUBIEN ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 8 « Solidarités, politique de la ville, logement, santé, handicap»,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité

- de reconduire la convention de partenariat entre le Conseil Régional de Basse-Normandie et l'ANAH ;

- d'approuver les champs et modalités d'intervention de la Région et de l'ANAH figurant dans la convention ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention de partenariat jointe en annexe,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-12

sur le logement : évaluation et proposition de simplification des procédures et des modalités d'application initiées dans le cadre de l'OPAH – RR menée par le Syndicat Mixte du Plain – Cotentin sur le périmètre du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin

Réunion du VENDREDI 9 FEVRIER 2007

Réuni le vendredi 9 février 2007, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme BIHEL, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DENIER, DESCHAMPS, DETEY, Mmes DUPONT, FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, MM. LECOSTEY, LEROY, Mmes LOWY, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, SODINI, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS ayant donné pouvoir à Mme FRANCOIS,
M. BOSQUET ayant donné pouvoir à Mme CAUCHY,
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
M. FORAFO ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à Mme FERET,
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. MOURARET,
M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
Mme KORO ayant donné pouvoir à M. LEROY,
Mme LAFAY ayant donné pouvoir à Mme BIHEL,
Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. DESCHAMPS,
Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à M. DENIAUD,
Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. THOURY,
M. SOUBIEN ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 8 « Solidarités, Politique de la ville, Logement, Santé, Handicap »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver le principe de simplification des procédures et des modalités d'application initiées dans le cadre de l'OPAH-RR du Syndicat Mixte Plain - Cotentin menée sur le périmètre du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin, selon les modalités figurant dans la fiche jointe en annexe à la présente délibération ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les différentes conventions partenariales nécessaires à la simplification des procédures et modalités de cette expérimentation,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

ANNEXE

Simplification des procédures et des modalités d'application initiées dans le cadre de l'OPAH – RR menée par le Syndicat Mixte du Plain – Cotentin sur le périmètre du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin

- Taux et modalités d'intervention simplifiées

Des aides seront accordées dès que des travaux visant à des économies d'énergie, à des économies d'eau, à une amélioration du traitement des eaux usées et au recours d'éco-matériaux seront réalisés.

Les objectifs sont les suivants :

- o En termes de consommations d'énergie, obtenir une diminution significative des consommations d'énergie (viser 100 kWh par m²),
- o En termes d'économie d'eau, recourir à des équipements performants (Récupération de l'eau de pluie pour sanitaire, pour arrosage du jardin (citerne d'un minimum de 300l), installation de chasses d'eau économiques et de réducteurs de pression (douchette économe, ...) sur l'ensemble du logement,
- o En termes d'assainissement, se raccorder au réseau communal ou réhabiliter l'assainissement individuel,
- o En termes d'éco-matériaux, recourir à la liste présentée dans le tableau joint en annexe 1.

Pour les propriétaires bailleurs, une étude sera réalisée dans le logement appelé à une réhabilitation lourde ou complète par un technicien mandaté par le Conseil Régional qui devra « prioriser » ainsi les travaux à réaliser et établir une fiche de préconisations. Après examen, par le Comité de Pilotage, si le dossier présente une cohérence dans les travaux envisagés et concorde aux exigences environnementales pré-définies, il bénéficiera des taux de bonification.

En complément, des taux d'intervention appliqués par le Conseil Régional au titre de la politique « OPAH », les taux de bonification appliqués par notre collectivité seront les suivants :

- o pour un propriétaire bailleur, 10 % du montant de la dépense subventionnée (aide plafonnée à 4 500 € par logement),
- o pour un propriétaire occupant, 5 % du montant de la dépense subventionnée (aide plafonnée à 3 000 € par logement).

L'objectif étant d'amener les propriétaires bailleurs à réaliser des travaux qui permettront de baisser de manière très significative les coûts de charge incombant à des locataires de revenus modestes à très modestes.

Ces taux de bonification ne seront octroyés que dans la seule condition qu'une étude préalable ait été réalisée dans le(s) logement(s) appelés à une réhabilitation lourde ou complète par le technicien mandaté par le Conseil Régional qui devra « prioriser » ainsi les travaux à réaliser et que le propriétaire bailleur ou occupant s'engage à respecter *stricto sensu* les préconisations.

Les aides s'appliquent **en complément** :

- o des taux d'intervention inhérents à la politique « OPAH » conduite par notre collectivité et peuvent donc être majorés le cas échéant par tout autre régime de bonification, avances remboursables, ... (comme par exemple, les crédits d'impôt, ...),
- o des aides du **programme « Défi'NeRGIE », notamment pour les énergies renouvelables, mis en œuvre par la Direction de l'Environnement et du Développement Durable du Conseil Régional de Basse-Normandie** et abondées par les aides octroyées par l'ADEME, ...).

Il est rappelé, qu'en tout état de cause, le total des subventions attribuées à un projet ne peut pas dépasser 80 % de la dépense subventionnable définie par le Comité de Pilotage de l'OPAH-RR Plain-Cotentin. Si tel était le cas, la subvention du Conseil Régional serait diminuée à due concurrence.

Une communication active menée par les différents acteurs impliqués dans l'OPAH-RR Plain Cotentin devra être mise en œuvre dans les mois à venir pour sensibiliser les propriétaires bailleurs et occupants aux opportunités induites par la prise en compte de critères environnementaux (réduction des coûts de charge, diminution des émissions des gaz à effet de serre, choix de matériaux respectueux de la nature, ...) et cela, au travers de dépliants, de soirées thématiques d'information dans les communes et de permanences assurées par l'opérateur (CDHAT).

- Conditions d'éligibilité

Un propriétaire bailleur ou occupant pourra prétendre aux aides du Conseil Régional si le logement a plus de 15 ans et consomme plus de 180 kWh par m2.

Un propriétaire bailleur pourra prétendre aux aides du Conseil Régional sans conditions de ressources pour ainsi faire levier sur la remise sur le marché de logements réhabilités de manière à réduire considérablement les coûts de charges imputés aux locataires généralement de conditions modestes à très modestes (publics PLUS et PLAI dont les revenus sont donnés dans les tableaux ci-après à titre indicatif et qui prétendront à un logement intermédiaire ou conventionné dits « sociaux »).

Revenus nets imposables	PLAI
1 personne (revenus annuels en €)	8 571 €
1 personne (revenus mensuels en €)	714 €
4 personnes (revenus annuels en €)	16 710 €
4 personnes (revenus mensuels en €)	1 393 €

Un propriétaire occupant pourra prétendre aux aides du Conseil Régional selon le barème des plafonds de ressources applicables aux publics des PLUS soit pour rappel et indication :

Revenus nets imposables	PLUS
1 personne (revenus annuels en €)	15 586 €
1 personne (revenus mensuels en €)	1 299 €
4 personnes (revenus annuels en €)	30 216 €
4 personnes (revenus mensuels en €)	2 518 €

- Validation de la cohérence du projet environnemental par le Comité de pilotage

Le système de grille initiale de notation est supprimé et remplacé par l'avis du comité de pilotage composé de techniciens de l'ADEME, de l'ANAH, du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin, du Conseil Régional de Basse-Normandie (Direction de l'Aménagement du Territoire, de la Planification et de la Prospective et Direction de l'Environnement et du Développement Durable) qui jugera de la cohérence environnementale globale du projet suite à la présentation pour chaque dossier du diagnostic accompagné d'une fiche de préconisation de travaux à réaliser. La fiche reprendra donc impérativement les cibles (eau, énergie, matériaux) et décrira très précisément le projet de réhabilitation envisagé.

Les travaux engagés doivent atteindre les objectifs pré-cités en termes de baisse significative des consommations d'énergie, d'eau et de recours à des éco-matériaux pré-listés.

Les dossiers portés par des propriétaires bailleurs feront l'objet d'exigences plus grandes pour s'assurer de la cohérence environnementale globale des travaux réalisés et de la baisse significative du montant des charges imputées aux locataires.

Le Comité de Pilotage se réunira tous les deux mois.

Le cas échéant, ce mode d'intervention à caractère expérimental qui vise à être en totale cohérence avec le programme « Défi'NeRGIE », pourra être révisé, en septembre 2007, selon les difficultés rencontrées dans sa mise en œuvre. Si au contraire, ce dispositif semble adapté aux besoins émergents des Collectivités et de leurs administrés, il pourra être généralisé et intégré à la future politique territoriale menée par le Conseil Régional.

Annexe 1

Liste des matériaux et de traitements préconisés en termes de réhabilitation A titre indicatif	
✓	Traitement ou élimination de matériaux à base d'amiante
✓	Utilisation de matériaux sains, écologiques et faciles d'entretien • Utilisation de fenêtre en bois bois/alu • Utilisation de fenêtre essences locales ou écocertifiées (label FSC) • Traitement des bois (huile de lin,...) • Peintures minérales • Utilisation de ouate de cellulose, de lin, chanvre, laine de mouton, liège et tout autres matériaux écologiques certifiés (CSTB)
✓	Utilisation ou maintien de la terre (murs, planchers, cloisonnement)

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-13

**sur l'action en faveur des personnes handicapées : conventions avec les Maisons
Départementales des Personnes Handicapées des départements de l'Orne et de la
Manche**

Réunion du VENDREDI 9 FEVRIER 2007

Réuni le vendredi 9 février 2007, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à
l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, M. BONNEAU, Mme CAUCHY,
MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DENIER,
DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, HEURGUIER, MM. LECOSTEY, LEROY,
Mmes LOWY, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, SODINI, Mme TOMASETTO,
M. TOURRET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

M. BOSQUET ayant donné pouvoir à Mme CAUCHY,
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
M. FORAFO ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
Mme FRANCOIS ayant donné pouvoir à M. SODINI,
Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à Mme FERET,
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. MOURARET,
M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
Mme KORO ayant donné pouvoir à M. LEROY,
Mme LAFAY ayant donné pouvoir à Mme BIHEL,
Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. DESCHAMPS,
Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à M. DENIAUD,
M. SOUBIEN ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 8 « Solidarités, politique de la ville, logement, santé, handicap »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver les conventions entre la Région de Basse-Normandie et :
 - la Maison Départementale des Personnes Handicapées du département de l'Orne,
 - la Maison Départementale des Personnes Handicapées du département de la Manche ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - la convention entre la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Manche et la Région de Basse-Normandie, jointe en annexe,
 - la convention entre la Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Orne et la Région de Basse-Normandie, jointe en annexe,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-14

**sur l'apprentissage : indemnités compensatrices forfaitaires versées aux employeurs
d'apprentis – demande de dérogation**

Réunion du VENDREDI 9 FEVRIER 2007

Réuni le vendredi 9 FEVRIER 2007, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DENIER, DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, HEURGUIER, MM. LECOSTEY, LEROY, Mmes LOWY, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, SODINI, Mme TOMASETTO, M. TOURET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

M. BOSQUET ayant donné pouvoir à Mme CAUCHY,
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
M. FORAFO ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
Mme FRANCOIS ayant donné pouvoir à M. SODINI,
Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à Mme FERET,
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. MOURARET,
M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
Mme KORO ayant donné pouvoir à M. LEROY,
Mme LAFAY ayant donné pouvoir à Mme BIHEL,
Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. DESCHAMPS,
Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à M. DENIAUD,
M. SOUBIEN ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 5 « Education, enseignement supérieure, recherche, innovation »

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de déroger au règlement relatif aux indemnités compensatrices forfaitaires aux employeurs d'apprentis adopté par délibération n°03-487 du 11 juillet 2003, et d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre de l'aide à la formation première année, une aide à la formation de 1 525 € à la SARL HEDOU, à Juvigny le Tertre (Manche) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-15

sur une remise gracieuse d'une bourse « formations sanitaires et sociales »

Réunion du VENDREDI 9 FEVRIER 2007

Réuni le vendredi 9 février 2007, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DENIER, DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, HEURGUIER, MM. LECOSTEY, LEROY, Mmes LOWY, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, SODINI, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

M. BOSQUET ayant donné pouvoir à Mme CAUCHY,
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
M. FORAFO ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
Mme FRANCOIS ayant donné pouvoir à M. SODINI,
Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à Mme FERET,
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. MOURARET,
M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
Mme KORO ayant donné pouvoir à M. LEROY,
Mme LAFAY ayant donné pouvoir à Mme BIHEL,
Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. DESCHAMPS,
Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à M. DENIAUD,
M. SOUBIEN ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 5, « Education, Enseignement Supérieur, Recherche, Innovation »

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'accorder une remise gracieuse d'un montant de 1 192 € à Melle Fadriath TOURE, étudiante à l'IFSS d'Alençon ;
- de modifier la délibération n° 06-343 en date du 21 avril 2006 en annulant la décision de reversement du 1^{er} acompte de bourse soit 1 192 €, concernant Melle Fadriath TOURE ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

AVIS

N°07-16

du CONSEIL REGIONAL

sur le périmètre et la charte du Pays Sud Calvados

Réunion du VENDREDI 9 FEVRIER 2007

Réuni le vendredi 9 février 2007, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DENIER, DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, HEURGUIER, MM. LECOSTEY, LEROY, Mmes LOWY, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, SODINI, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

M. BOSQUET ayant donné pouvoir à Mme CAUCHY,
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
M. FORAFO ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
Mme FRANCOIS ayant donné pouvoir à M. SODINI,
Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à Mme FERET,
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. MOURARET,
M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
Mme KORO ayant donné pouvoir à M. LEROY,
Mme LAFAY ayant donné pouvoir à Mme BIHEL,
Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. DESCHAMPS,
Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à M. DENIAUD,
M. SOUBIEN ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 4 « Aménagement du territoire, transports, communications »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, M. DENIER, Mme DUPONT, MM. GUITTON, PINEL, Mme TOUZOT ne prenant pas part au vote,

- de donner un avis favorable sur le périmètre et le projet de charte du Pays Sud Calvados,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-17

sur les communications : amendement de la charte régionale en faveur du développement de l'offre et de l'usage du vélo en Basse - Normandie

Réunion du VENDREDI 9 FEVRIER 2007

Réuni le vendredi 9 février 2007, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DENIER, DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, HEURGUIER, MM. LECOSTEY, LEROY, Mmes LOWY, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, SODINI, Mme TOMASETTO, M. TOURET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

M. BOSQUET ayant donné pouvoir à Mme CAUCHY,
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
M. FORAFO ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
Mme FRANCOIS ayant donné pouvoir à M. SODINI,
Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à Mme FERET,
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. MOURARET,
M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
Mme KORO ayant donné pouvoir à M. LEROY,
Mme LAFAY ayant donné pouvoir à Mme BIHEL,
Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. DESCHAMPS,
Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à M. DENIAUD,
M. SOUBIEN ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 4 « Aménagement du territoire, transports, communications »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité

- de compléter le document « La Basse-Normandie : une Vélo-Région, chartes en faveur du développement et de l'offre du vélo en Basse-Normandie », comme suit :

- ✓ d'ajouter dans la partie « Actions éligibles / Services » : un nouveau paragraphe rédigé ainsi :

« la Région Basse - Normandie entend encourager le développement de l'offre et de l'usage du vélo sur son territoire en apportant un large soutien aux porteurs de projet qui s'associeraient avec des structures dont la finalité est de permettre une (ré)insertion sociale et / ou professionnelle des personnes qu'elles encadrent. »,

- ✓ de compléter les paragraphes :

- « Actions éligibles / infrastructures » en intégrant comme pôles intermodaux, « les terminus tramway du réseau Twisto (Ifs Jean Vilar / Caen Campus 2 pour la ligne A, Caen Grâce de Dieu / Hérouville Saint-Clair pour la ligne B) » en sus des gares SNCF,

- « Actions éligibles / Matériel » en élargissant le soutien régional à l'acquisition de différents accessoires « vélo » (casques, antivols, ...),

- « Actions éligibles / Services » en couvrant une partie des charges liées aux dépenses de personnel et de logistique afférentes à la mise en place d'une activité « services » ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant au document « La Basse-Normandie : Une Vélo-Région, chartes en faveur du développement et de l'offre du vélo en Basse-Normandie »,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-18

sur les remises gracieuses de Primes à la Réduction des Charges

Réunion du VENDREDI 9 FEVRIER 2007

Réuni le vendredi 9 février 2007, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIER, DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, HEURGUIER, MM. LECOSTEY, LEROY, Mmes LOWY, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, SODINI, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

M. BOSQUET ayant donné pouvoir à Mme CAUCHY,
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
M. FORAFO ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
Mme FRANCOIS ayant donné pouvoir à M. SODINI,
Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à Mme FERET,
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. MOURARET,
M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
Mme KORO ayant donné pouvoir à M. LEROY,
Mme LAFAY ayant donné pouvoir à Mme BIHEL,
Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. DESCHAMPS,
M. SOUBIEN ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 2 « Développement économique – Commerce – Artisanat – Politique maritime – Tourisme »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'accorder pour un montant total de 9 146,94 € les remises gracieuses de dettes aux entreprises figurant dans le tableau joint en annexe ;
- d'inscrire sur le chapitre 939 du budget de la Région, une dépense de 9 146,94 € au titre des remises gracieuses de Primes à la Réduction des Charges ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION

N°07-19

du CONSEIL REGIONAL

sur l'emploi et la reconversion industrielle : mise en place d'un dispositif expérimental de redynamisation des bassins en difficulté suite à la liquidation d'entreprises

Réunion du VENDREDI 9 FEVRIER 2007

Réuni le vendredi 9 février 2007, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIER, DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, HEURGUIER, MM. LECOSTEY, LEROY, Mmes LOWY, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, SODINI, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

M. BOSQUET ayant donné pouvoir à Mme CAUCHY,
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
M. FORAFO ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
Mme FRANCOIS ayant donné pouvoir à M. SODINI,
Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à Mme FERET,
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. MOURARET,
M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
Mme KORO ayant donné pouvoir à M. LEROY,
Mme LAFAY ayant donné pouvoir à Mme BIHEL,
Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. DESCHAMPS,
M. SOUBIEN ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 3 « Emploi et reconversion industrielle »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « Fonds de Modernisation Industrielle » de 10 400 000 € votée en 2007, un dossier « Bassins en difficultés », d'un montant de 500 000 €, pour la mise en place d'un fonds de renouvellement immobilier destiné à accompagner les implantations nouvelles et la re-qualification de locaux anciens, dans le cadre des textes en vigueur ;

- sur l'AE « Fonds de Modernisation Industrielle » de 5 060 000 € votée en 2007, un dossier « Bassins en difficultés », d'un montant de 700 000 €, pour la mise en place des subventions à la création d'emplois issus de projets de PME en création ou en développement, menés à bien avec de bonnes pratiques sociales, en complément des dispositifs d'avances remboursables et de prime régionale à la création d'entreprises existants ;

- de donner délégation à la Commission Permanente pour l'adoption des règlements complémentaires d'attribution des aides proposées, déterminer les bassins concernés et mettre en place la société de conversion sélectionnée par appel d'offres ;

- d'autoriser le Président :

- à engager les démarches utiles à la mise en œuvre de ces décisions, notamment la constitution de fonds d'intervention,

- à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-20

**sur la coopération décentralisée : protocole d'intention de coopération décentralisée
entre la Basse - Normandie et la République de Macédoine**

Réunion du VENDREDI 9 FEVRIER 2007

Réuni le vendredi 9 février 2007, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIER, DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, HEURGUIER, MM. LECOSTEY, LEROY, Mmes LOWY, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, SODINI, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

M. BOSQUET ayant donné pouvoir à Mme CAUCHY,
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
M. FORAFO ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
Mme FRANCOIS ayant donné pouvoir à M. SODINI,
Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à Mme FERET,
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. MOURARET,
M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
Mme KORO ayant donné pouvoir à M. LEROY,
Mme LAFAY ayant donné pouvoir à Mme BIHEL,
Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. DESCHAMPS,
M. SOUBIEN ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu Mme CAUCHY, Conseillère régionale en charge de la politique de « Coopération décentralisée »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer le protocole de coopération entre la Région Basse-Normandie et la République de Macédoine, et tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-21

sur le personnel de la Région

Réunion du VENDREDI 9 FEVRIER 2007

Réuni le vendredi 9 février 2007, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIER, DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, HEURGUIER, MM. LECOSTEY, LEROY, Mmes LOWY, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, SODINI, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

M. BOSQUET ayant donné pouvoir à Mme CAUCHY,
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
M. FORAFO ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
Mme FRANCOIS ayant donné pouvoir à M. SODINI,
Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à Mme FERET,
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. MOURARET,
M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
Mme KORO ayant donné pouvoir à M. LEROY,
Mme LAFAY ayant donné pouvoir à Mme BIHEL,
Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. DESCHAMPS,
M. SOUBIEN ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de procéder à la création et à la transformation de postes,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 1 « Finances, Plan, Affaires générales »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de créer :

- un poste d'attaché de conservation, dans le cadre du transfert à la Région du Service Régional de l'Inventaire,
- un poste de Directeur de la Recherche qui, compte tenu de sa spécificité, pourra être pourvu par un cadre A contractuel rémunéré selon son niveau de diplôme et son expérience professionnelle, par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux et susceptible de bénéficier du régime indemnitaire y afférant conformément à l'article 3 alinéa 3 de la loi du 26 janvier 1984 ;

- de modifier :

- les caractéristiques du poste créé pour le groupe d'élus communistes par délibération n° 04-17 du 28 juin 2004, en fixant sa rémunération par référence à l'indice majoré 340 et en portant son temps de travail de 90 % à un temps complet,
- les caractéristiques du poste de photographe contractuel créé par délibération n° 05-08 en date du 11 février 2005 en fixant son régime indemnitaire, par référence à celui afférant au cadre d'emplois des techniciens supérieurs territoriaux ;

- d'imputer les dépenses qui résulteront des présentes dispositions sur les crédits ouverts à cet effet sur le chapitre 930 du Budget de la Région ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-22

sur le règlement intérieur des groupes d'élus

Réunion du VENDREDI 9 FEVRIER 2007

Réuni le vendredi 9 FEVRIER 2007, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIER, DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, HEURGUIER, MM. LECOSTEY, LEROY, Mmes LOWY, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, SODINI, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

M. BOSQUET ayant donné pouvoir à Mme CAUCHY,
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
M. FORAFO ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
Mme FRANCOIS ayant donné pouvoir à M. SODINI,
Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à Mme FERET,
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. MOURARET,
M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
Mme KORO ayant donné pouvoir à M. LEROY,
Mme LAFAY ayant donné pouvoir à Mme BIHEL,
Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. DESCHAMPS,
M. SOUBIEN ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu M. le Président au Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'adopter le Règlement Intérieur des groupes d'élus, joint en annexe, et portant sur les moyens qui leur sont affectés et la prise en charge des frais engagés par les élus dans le cadre de leur mandat ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA